





# MONACO BUSINESS NEWS

Journal de la Fédération des Entreprises Monégasques (FEDEM)

**épi**  
COMMUNICATION  
Le Coronado - 20 avenue de Fontvieille  
BP 632 - 98013 Monaco CEDEX  
Tél. +377 97 97 60 00 - Fax +377 97 97 60 30  
[info@epi.mc](mailto:info@epi.mc) [www.epi.mc](http://www.epi.mc)

## TARIFS ANNUELS DE PUBLICITÉ

EN EUROS HORS TAXES (+TVA au taux en vigueur)

ÉDITIONS **2018**

2 <sup>e</sup> DE COUVERTURE	3000
3 <sup>e</sup> DE COUVERTURE	2500
4 <sup>e</sup> DE COUVERTURE	3500

## PAGES INTÉRIEURES

Page	2000
1/2 page	1600
1/4 de page	1200
1/8 de page	800
Pied de page (logo + petit texte + adresse)	600
Petite annonce - 1/16 de page (logo + petit texte + adresse)	400

Ces prix s'entendent fichier informatique, épreuve couleur certifiée, fournis par vos soins.

Les publicités ne pourront paraître ni en 1<sup>er</sup> de couverture, ni dans la rubrique juridique.

Les emplacements des publicités sont tributaires de la mise en page et ne peuvent être contractuels.

**DÉGRESSIF**

2 numéros : -10%

3 numéros : -15%

4 numéros : -20%

## SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

- Journal de 32 pages au format 20x29,7 cm + 4 pages de couverture.
- Impression offset en quadrichromie sur papier demi-mat 110g.

## ÉLÉMENTS À FOURNIR

Fichier numérique type PDF 1.3 Haute Définition (300 dpi), en séparation CMJN, sans aucun ton direct (Pantone) + épreuve de contrôle certifiée.

**NB:** sur l'épreuve doivent figurer barre de contrôle, heure et date identiques au fichier fourni.

Aucun document en Word, PowerPoint, Publisher, Corel ou autres ne sera pris en charge.

**Dernier délai de remise du fichier numérique : 3 semaines avant parution.**

## FORMATS DES PUBLICITÉS (LARGEUR x HAUTEUR)

<b>PAGE PLEIN PAPIER</b> 200 x 297 mm	<b>1/2 PAGE</b> 170 x 135 mm	<b>1/4 DE PAGE</b> 81 x 135 mm	<b>1/8 DE PAGE</b> 81 x 65,5 mm	<b>PETITE ANNONCE</b> 81 x 30,75 mm	<b>PIED DE PAGE</b> 170 x 30,75 mm

+ COUPE (fond perdu de 3 mm en plus de chaque côté).

## CONDITIONS GÉNÉRALES

diffuser ou non l'annonce en fonction des éléments techniques en sa possession. En toute état de cause l'annonce devra être réglée conformément aux termes de l'ordre d'insertion.

**Emplacements dans les plans:** EPI sam se réserve le droit de modifier le positionnement de l'annonce à l'intérieur de la zone choisie. Sa position définitive sera établie dans le bon-à-tirer qui sera adressé au client avant tirage.

**Bon-à-tirer:** dans le cas où l'ordre d'insertion fait l'objet d'une présentation de bon-à-tirer, le client doit obligatoirement le retourner à EPI sam revêtu de son accord avant la date spécifiée. Passé ce délai, EPI sam déclinera toute responsabilité sur d'éventuelles erreurs lors de l'impression.

**Documents fournis:** EPI sam ne répond plus des photos, documents et fichiers numériques fournis par le client, non réclamés dans un délai d'un an à dater de la dernière diffusion.

**Éléments techniques:** les fichiers numériques doivent être de type PDF 1.3 Haute Définition (300 dpi), en séparation CMJN, sans aucun ton direct (Pantone). Ils doivent être accompagnés d'épreuve de contrôle certifiée. NB: Sur l'épreuve doivent figurer barre de contrôle, témoin de densité d'encre, heure et date identiques au fichier fourni. EPI sam est déchargée de toute responsabilité en cas de fichier non conforme aux spécificités mentionnées ci-dessus.

**Paiement:** 50% à la commande, par chèque libellé à l'ordre de EPI s.a.m., le solde à parution ou 8 jours avant en cas d'affichage. Les remises, dégressifs ou conditions particulières sont accordés sous réserve

qu'aucun incident de paiement ne soit enregistré. Tout incident de paiement entraîne automatiquement leur annulation et leur facturation immédiate. Le paiement est dû à la contraction. Toutefois, des facilités de règlement peuvent être accordées sous réserve du respect des dates d'échéances. En cas de retard de paiement d'une seule échéance, EPI sam pourra suspendre l'exécution des ordres, jusqu'au paiement de la totalité des sommes restant dues. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera:

- La déchéance du terme et l'exigibilité de toutes les sommes restant dues au titre de tous les ordres passés par le client.
- L'exigibilité d'une indemnité à titre de clause pénale égale à 25% des sommes restant dues au titre de tous les ordres passés par le client, et non inférieure à 2500€, outre les frais de banque et les frais judiciaires éventuels.
- Le paiement d'intérêts à un taux de 1,5% par mois.
- L'annulation de toute remise, dégressif et conditions particulières consenties, et leur facturation immédiate.

**Responsabilité:** en tout état de cause, tout intermédiaire (agence de publicité, mandataire...) adressant un ordre agit tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de l'annonceur; l'un et l'autre sont solidairement responsables du paiement de l'ordre.

**Reserves:** EPI sam se réserve le droit de refuser ou d'annuler tout ordre de publicité ou annonce sans avoir à fournir le motif du refus. L'acceptation par EPI sam d'un ordre de publicité ne confère au client que le droit d'occuper l'espace objet de cet ordre.

**Juridiction:** tout différend pouvant résulter de l'application des contrats sont de la compétence des tribunaux de la Principauté de Monaco.

TOUTE SOUSCRIPTION D'UN ORDRE DE PUBLICITÉ IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES CI-DESSUS.